

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 8 septembre. — Hier, pendant toute la journée, il a régné dans le corps diplomatique une activité extraordinaire, qu'on a attribuée à des dépêches importantes arrivées de Vienne, de Berlin et de la Hollande. Le prince Lieven est arrivé en ville hier de Pansanger; peu après les ministres de Prusse, baron Balow, de Hollande, M. van Zuylen van Nyevelt, le chargé d'affaires d'Autriche, baron Neumann, etc., se sont réunis. Dans la soirée, L. Exc. se sont rassemblés de nouveau; mais il n'y a pas eu de réunion de la conférence au Foreign-Office. Il a circulé des bruits en sens inverse aux assertions récentes des journaux ministériels, concernant l'arrangement à l'amiable des affaires hollandaises.

— Hier soir, des courriers ont été expédiés des légations de Prusse, de Hollande et de France.

— Charles X quitte l'Ecosse pour se rendre en Autriche. Les journaux s'accordent à l'annoncer. Voici les réflexions du *Times* à ce sujet :

« Un journal d'Edimbourg annonce que la famille de Charles X est à la veille de quitter Holy-Rood pour l'Allemagne. Si cette nouvelle est vraie, nous devons présumer que l'ex-famille royale choisira pour sa résidence future Vienne ou quelque autre ville des états autrichiens. Le fils de Napoléon étant mort, le prudent Metternich aura sans doute voulu se ménager des otages pour la bonne conduite de France. C'est une affaire à arranger entre lui et Louis-Philippe. Nous devons toutefois ajouter qu'à Edimbourg personne ne doute du prochain départ des Bourbons. »

— Voiture à vapeur. Enfin le désir de voir la vapeur appliquée aux voitures sur les routes publiques est accompli. On lit les détails suivants dans le *Courier anglais* du 7. Une nouvelle voiture à vapeur, construite par MM. Ogle et Summers, est partie d'Oxford avec vingt-deux passagers et une grande quantité de bagage, conduite par M. Ogle, qui assistait son associé M. Summers. C'était le jour de la fête de St. Gilles, et le passage de la voiture à vapeur avait été annoncée par avance, de sorte que la ville était remplie de monde d'une manière extraordinaire. Toutes les croisées sur la route que la voiture devait parcourir étaient garnies de spectateurs; plus de 10,000 curieux remplissaient les rues. La voiture en passant par la ville marcha à raison de six milles par heure, (3 lieues), au milieu des applaudissemens de la multitude.

En sortant de la ville elle put accélérer sa marche jusqu'à environ 14 milles par heure. Arrivés au Turnpike (barrière) les nombreux cavaliers qui la suivaient s'arrêtèrent et la voiture continua sa route jusqu'à Woodstock, ayant fait huit milles en 39 minutes. Nous apprenons que cette voiture est allée de Southampton à Oxford, traversant ainsi le pays dans une ligne qui par sa position offrirait de grandes difficultés à l'entreprise soit sous le rapport du niveau soit sous celui du peu de largeur.

FRANCE.

Paris, le 9 septembre. — M. Dupin est parti ce soir pour aller à sa terre près Clamecy. On assure qu'il ne reviendra à Paris qu'après les vacances, au moment de l'ouverture des chambres. Toutes les combinaisons qui tendaient à le faire entrer au ministère sont donc ajournées.

— M. le général Sebastiani est arrivé hier des eaux de Bourbonne. Immédiatement après son arrivée, il a assisté au conseil des ministres.

— Une gratification de 10,000 francs a été accordée par la princesse Louise, et une de 20,000 francs par le roi Léopold à tous les gens qui étaient au service de la princesse avant son mariage.

— L'Académie des beaux-arts de l'Institut a jugé, dans sa séance du 8 septembre, le concours des grands prix de gravure.

Point de premier prix.

2^o grand prix : A. M. Guille (Amédée Barthelemi Félix) de la Clotat (Bouches-du-Rhône), âgé de 29 ans, élève de MM. Richomme et Hersent.

— M. Jules Janin, rédacteur du *Journal des Débats* s'étant trouvé offensé dans le feuilleton du *Constitutionnel* de ce jour, en a demandé raison à l'auteur, M. de Feuillide. Une rencontre a eu lieu au bois de Boulogne le même jour. Un coup de feu a été échangé de part et d'autre, et les témoins ayant déclaré l'honneur satisfait, le combat a cessé. Les témoins de M. Jules Janin étaient MM. le docteur Samuel Lair et A. Donné; ceux de M. Feuillide, MM. Castil-Blaze et Marie Aycard.

— On écrit de Nantes, le 6 septembre, que les rassemblemens suscités par l'ordre donné par l'autorité municipale de fermer une boulangerie non autorisée, ouverte par le sieur Verger, ont pris un caractère de gravité qui devient inquiétant.

Entre 7 et 8 heures du soir, les groupes ont commencé à se former dans la rue Contrescarpe et dans les rues et places adjacentes, des troupes, de l'artillerie, de la garde nationale et des gendarmes sont venus pour dissiper la foule. Des sommations ont eu lieu; mais il faut le dire, des citoyens inoffensifs et que la curiosité seule attirait, croyant que les perturbateurs seuls devaient obéir, n'ont pas bougé.

Dès-lors il y a eu des charges, dont plusieurs ont été faites avec une certaine vigueur; diverses personnes ont été arrêtées; des passans, qui ignoraient tout, ont failli être victimes.

— Chemins de fer. Une compagnie de Capitalistes se forme à Paris pour la construction de quatre chemins de fer, l'un de Paris à Dieppe et au Havre, le second de Paris à Lille; le troisième de Paris à Strasbourg; et le quatrième de Paris à Bordeaux. Le mémoire qu'elle a rédigé doit incessamment paraître. Elle a l'assurance que le gouvernement facilitera la mise en activité de ses importants travaux.

— Le vaisseau le *Suffren* a mis à la voile de la rade de Brest le 4 de ce mois, pour se rendre à Cherbourg. Une dépêche récente avait ordonné d'embarquer sur ce vaisseau, pour être transportés à Cherbourg et de là à Paris, par le Havre, 20 canons du calibre de 24, et 12 canons obusiers de 80 (dits à la Paixhans), destinés à l'armement des ouvrages qui ont été construits autour de la capitale. La frégate la *Melpomène* a dû suivre presque immédiatement le *Suffren*.

— Hier, vers les 11 heures du matin, un jeune homme de 26 à 28 ans, et une jeune personne de 20 ans ont mis fin ensemble à leur existence dans la plaine St. Denis, à très-peu de distance du faubourg de la Chapelle.

Tous deux étaient élégamment vêtus. La jeune fille est tombée la tête traversée par une balle de pistolet; le jeune homme a eu le crâne fracassé.

— On va faire venir à Paris, pour le repêchage des médailles de la bibliothèque, la cloche à plonger qui sert en ce moment à Rouen à reconnaître les piles du vieux pont de pierres.

— Les levées forcées que le gouvernement russe exécute en Pologne donnent lieu à des événemens qui font frémir, et dont voici un exemple : Mille

recrues de Pologne, qui refusaient d'entrer dans les rangs moscovites, ont été enfermés dernièrement dans des granges de la ville de Konskie; on y a mis ensuite le feu; un grand nombre de Polonais ont péri au milieu des flammes, d'autres ont été passés au fil de l'épée en prenant la fuite. Trois cents sur mille sont parvenus à se réfugier dans les forêts voisines, où ils sont traqués comme des bêtes fauves, et meurent de faim.

NOUVELLES DE L'ARMÉE ÉGYPTIENNE.

On écrit d'Alexandrie, le 28 juillet : « Le vice-roi d'Égypte a fait publier les 5^{me} et 6^{me} bulletins de l'armée de Syrie. Ils portent en substance que l'armée du grand-seigneur, forte de 25,000 hommes, a perdu 2,000 hommes tués et 2,500 prisonniers dans le premier combat, à Homs. Elle a perdu à la seconde bataille, en morts, blessés ou prisonniers, 8,971 hommes. Ibrahim-Pacha termine son rapport par ces mots :

« Jamais je n'ai vu de déroute pareille à celle dont le corps ennemi que nous avons battu vient de nous rendre témoins; je n'hésite pas à dire que 20 ou 30,000 de semblables soldats ne me donneront jamais la moindre inquiétude. Nous battons ces gens-là, s'il plaît à Dieu et à son prophète, partout où nous les trouverons. »

« Le 19 juillet, la flotte égyptienne, composée de 4 vaisseaux de ligne, 7 frégates, 2 corvettes, 3 bricks et 3 brûlots, a quitté le port d'Alexandrie, et s'est dirigé sur Rhodes pour y donner la chasse à la flotte du grand seigneur, stationnée dans ces parages. »

« L'escadre du vice-roi a des troupes de débarquement; ce qui fait supposer que l'amiral médite quelque projet d'invasion sur les possessions ottomanes. »

BELGIQUE.

Gand, le 11 septembre. — Menées orangistes.

Le *Lynx* parle, comme d'un exilé, du fameux sieur Dixon; nous pouvons assurer le *Lynx* que Dixon est rentré à Gand.

On remarquait hier à la Place d'Armes, divers fonctionnaires qui agitaient des mouchoirs orange; ces messieurs prélaudaient déjà à la joie que doit leur causer le drapeau d'honneur, attendu de La Haye, mais que Guillaume rougirait sans doute d'accorder à la lâcheté de son parti. (*J. des Flandres.*)

— Si le gouvernement se flatte encore de s'attacher les orangistes en leur prodiguant des faveurs dont ils sont indignes, qu'il lise l'article du *Messenger de Gand*, intitulé, *Le drapeau d'honneur*, et qu'il n'oublie jamais la déclaration suivante : « Il y a guerre à mort entre la révolution et nous; nous n'avons rien mérité d'elle; nous rougirions d'accepter des bienfaits, vu la conscience que nous avons de notre inévitable ingratitude. »

« Est-ce une dérision? Un drapeau d'honneur à la ville de Gand... »

« Rempartez, ô brabançons! remportez ces oripeaux qui ne nous séduiront jamais... »

« Ce que vous appelez honneur nous l'appelons ignominie. Nous ne parlons pas la même langue. Le drapeau d'honneur que nous attendons, nous viendra de La Haye; il ne peut jamais nous arriver de Bruxelles... » (*Idem.*)

Bruxelles, le 11 septembre. — La fête offerte à LL. MM. par les sociétés réunies de la ville de Bruxelles, ajournée il y a quelque temps à cause de l'épidémie qui alors exerçait encore des ravages à Bruxelles, a eu lieu hier au soir au jardin botanique. Pendant la journée la pluie qui tombait de

temps en temps fit craindre que l'attente des Bruxellois ne fût trompée. Il pleuvait encore à l'heure même indiquée pour le commencement de la fête; mais comme par enchantement le ciel s'éclaircit bientôt et on eut un magnifique clair de lune.

Dès six heures et demie un public nombreux circulait dans la grande rotonde et les galeries latérales du vaste édifice. De l'un des pavillons une musique d'harmonie se faisait entendre et rien n'est comparable à l'effet que produisaient ces masses d'harmonie sous les voûtes vitrées de l'orangerie et des serres.

A huit heures une salve d'artillerie annonça l'arrivée de LL. MM., qui furent reçues aux cris réitérés de *Vive le roi! Vive la reine!* Le roi portait l'uniforme de général de la garde civique. La reine se distinguait par l'élégante simplicité de sa mise en robe de crêpe blanc avec une guirlande de grenades dans ses cheveux.

Le président de la commission des sociétés réunies, M. l'avocat Defrenne, eut l'honneur d'adresser à LL. MM. à leur arrivée le discours suivant :

« Sire !

« En daignant vous rendre à la fête que nous avons été chargés de vous offrir de la part des sociétés réunies de la ville de Bruxelles, vous avez comblé les vœux de l'élite de sa population.

« Recevez, sire, dans cette occurrence, un nouveau gage de l'attachement inviolable que tous les Belges vous ont voué. Votre Majesté ne fera jamais en vain un appel à leur dévouement et à leur courage, alors qu'il s'agira du maintien de leur honneur, de leurs libertés, de leur indépendance, et de votre dynastie.

« C'est pour la conservation des biens aussi précieux, que Votre Majesté vient de former des nœuds qui nous donnent des garanties pour l'avenir, en nous permettant de compter sur l'appui d'un des peuples les plus braves et les plus puissants de la terre, dévoué comme nous à la défense des doctrines libérales et constitutionnelles.

« L'hymen que nous célébrons en ce jour, a d'autant plus d'attraits pour nous, qu'il place sur le trône de la Belgique Louise Marie Thérèse de France, joignant les qualités les plus aimables aux plus éclatantes vertus !

« Déjà, sire, nos cœurs sont dévoués à l'auguste princesse à laquelle vous venez d'unir vos destinées, et les noms de Marie-Thérèse, si heureusement alliés à celui de Louise, viennent ajouter au charme que nous éprouvons, en rappelant à nos esprits les hautes qualités d'une souveraine qui fut l'idole des Belges, et dont la mémoire leur sera toujours chère !

« Madame,

« Vous allez ressusciter parmi nous le règne de cette souveraine adorée, comme elle, vous serez notre appui tutélaire; vous serez le refuge de toutes les afflictions.

« Vous deviendrez, d'accord avec votre royal époux, la protectrice éclairée des arts et de l'industrie, vous leur prodigerez les encouragements dont ils ont besoin pour atteindre l'apogée de la splendeur.

« Nous saluons, madame, votre venue comme celle d'un ange de bonté et de douceur, chargé d'effacer jusqu'aux dernières traces des maux que nous avons soufferts !

« C'est sous d'aussi favorables auspices, que nous livrons nos cœurs aux épanchements de la joie la plus pure.

« En venant la partager, Madame, vous mettez le comble à notre bonheur.

« Nous vous en remercions, et vous supplions d'agréer le tribut de nos respectueux hommages.

« Belges qui m'entourez, joignez votre voix à la mienne que ces voûtes retentissent de nos cris d'allégresse; et que mille fois répétés, ils soient pour nos augustes souverains un gage d'amour et de reconnaissance.

« *Vive le Roi! Vive la Reine!* »

LL. MM. suivies du corps diplomatique, de plusieurs hauts fonctionnaires et des commissaires de la fête, ont ensuite parcouru les galeries. Revenues dans la rotonde, où une foule de dames se pressaient pour les voir; elles se sont arrêtées quelques temps et ont parlé à diverses personnes. LL. MM. ne se sont pas assises sur les deux fauteuils, placés sur une estrade, mais elles ont passé dans le petit salon qui leur était préparé.

L'illumination du jardin et des avenues de l'édifice ne laissait rien à désirer; celle de l'édifice même était malheureusement restée incomplète, à cause de la pluie qui était tombée. Pour la même raison quelques parties du feu d'artifice ne réussirent qu'imcomplètement; d'autres et surtout le bouquet, qui représentait le chiffre de LL. MM. au milieu d'une auréole de feu, entre deux piédestaux avec des vases, le tout ensemble entouré de gerbes ardentes qui s'élançaient des deux côtés, réussirent à merveille. Rien de plus magnifique que l'aspect des jardins et des boulevards éclairés par cette masse de feux.

Après le feu d'artifice, LL. MM. sont rentrées dans la grande rotonde, dont on avait fait disparaître les banquettes pour la disposer en salle de

bal. La société de la grande harmonie a exécuté avec un ensemble parfait une ouverture à grand orchestre; puis S. M. la reine a ouvert le bal. Elle a dansé le premier quadrille avec M. Coppy, gouverneur de Bruxelles; elle avait pour vis-à-vis M. de Tallenay avec Mlle. d'Hoogvorst, sir George Hamilton dansait avec Mlle. Desprez et un des commissaires avec Mme. Mallet.

S. M. a dansé le 2^e quadrille avec M. de Latour-Maubourg. Immédiatement après cette contredanse LL. MM. se sont retirées aux cris réitérés de *vive le roi, vive la reine.*

Le bal a continué jusqu'à une heure fort avancée. Une grande affluence de curieux environnait le jardin botanique. Nonobstant la foule tout s'est passé dans un ordre parfait.

M. le général Goblet est arrivé hier au soir, à Bruxelles, venant de Londres.

— On fait au château de Laeken des préparatifs pour recevoir le duc d'Orléans. Il y est attendu pour vendredi prochain.

COUR D'ASSISES DE NAMUR.

Affaire de la bande Tornaco.

Audience du 9 septembre. — M. Lemaire, procureur du roi, expose toutes les charges qui pèsent sur les prévenus; et, après quelques considérations générales, il divise les accusés en trois séries: ceux qui sont accusés de trois crimes, ceux qui sont accusés de deux, et enfin les prévenus d'un seul, il énumère les différentes charges qui pèsent sur chacun d'eux, et il termine en abandonnant à la sagesse du jury la condamnation de plusieurs chefs, dans la catégorie desquels se trouvent ceux qui, quoiqu'ayant pris part à l'affaire d'Eitelbruck n'ont été saisis que hors du territoire de la commune et sont conséquemment hors de l'atteinte de la loi.

A onze heures, après une suspension d'un quart d'heure, la parole est aux défenseurs.

M^e Lelièvre: Messieurs les jurés, au milieu de ces commotions politiques qui changent tout à coup la face des états, il est heureusement un point qui rallie les honnêtes gens de tous les partis, de toutes les opinions, et qui impose silence aux passions du moment, fait triompher ce qui seul a quelque consistance ici bas, la vérité et les principes; ce point de ralliement, messieurs, c'est la justice, devant laquelle doivent céder les préventions de parti et les passions toujours inséparables des révolutions humaines. C'est cette justice que nous venons réclamer de vous avec une entière confiance dans cette circonstance importante; si nous parlions devant un autre tribunal, si le caractère de nos concitoyens appelés à statuer sur le sort des accusés nous était moins connu, notre premier devoir, messieurs, serait de vous prémunir contre les préventions que l'exaspération des partis pourrait soulever contre mes clients, nous vous dirions qu'il est nécessaire de se rappeler que la justice porte un bandeau sur les yeux, et qu'il faut se souvenir sous peine de prévarication et de parjure, que la conscience du juré comme celle du juge est toute entière dans les lois, jamais sous aucun prétexte de raison d'état, il ne peut s'en écarter. Mais ce ne sont pas seulement des principes que nous venons défendre dans la cause actuelle, c'est l'honneur du pays, celui de la révolution resté pur jusqu'à ce jour de toute réaction, qui est intéressé à ce que nos annales ne soient pas souillées d'une condamnation au moins inutile, que rien dès-lors ne sauraient justifier.

C'est donc la défense qui dans cette affaire peut revendiquer le plus beau rôle: c'est elle qui soutient les vrais intérêts de la révolution en voulant que celle-ci ne perde pas le caractère généreux qui l'a placée si haut dans l'estime des peuples, et en s'opposant à ce qu'elle ne marche pas sur les traces sanglantes de celles qui l'avaient précédée, aussi en réclamant de vous un jugement d'acquiescement, nous sommes certains de n'être que les fidèles interprètes de tout ce qu'il y a d'hommes honorables en Belgique. Nous avons la conviction de n'être que l'écho des vrais patriotes qui répudieraient le nouvel état de choses s'il pouvait s'enfanter que haines et vengeances. Votre tâche est donc belle, MM. les jurés, l'honneur du pays est votre sauve-garde, c'est à vous qu'il appartient de le maintenir intact, de le conserver pur, et un jury belge ne sera pas au-dessous de cette glorieuse mission. Abordons donc franchement l'examen de tout ce que dans les sentimens, ne perdons pas de vue qu'une condamnation politique répugne essentiellement à nos mœurs, à nos principes et à l'origine de notre état social; que le pays qui s'est montré si grand et si magnanime envers ceux qui lui étaient hostiles désavoueraient formellement les hommes qui en son nom ne craindraient pas de frapper des malheureux.

Ainsi, lors même que l'on pourrait trouver dans le code de nos lois des dispositions applicables aux faits reprochés aux accusés, il serait du devoir des jurés, organes des sentimens nationaux, d'en détourner l'application, mais que sera-ce lorsqu'il sera prouvé à l'évidence, que l'on peut traiter mes clients en vaincus, mais non en criminels, qu'après avoir eu contre eux la fortune des armes, ils auraient pu primitivement, d'après les lois de la guerre, être considérés comme prisonniers, mais que leur place n'est pas sur le banc réservé au crime et à l'infamie.

Vous voyez déjà, messieurs les jurés, quelle est la tâche qui m'est imposée, dans laquelle je serai secondé si puissamment par les talens de mes honorables collègues, et qu'il me tarde d'aborder.

L'année 1830 fut signalée en Belgique par des événemens extraordinaires. Le gouvernement du roi Guillaume fut renversé, et un autre ordre de choses établi, un congrès national fut assemblé, une charte décrétée et les limites du territoire déterminées, ce territoire devant comprendre toutes les provinces qui s'étaient associées au mouvement politique, et à ce titre la province de Luxembourg fut rangée au nombre de celles qui devaient désormais former la Belgique; mais cette combinaison fut bientôt anéantie; le gouvernement se lança dans la diplomatie pour tâcher de terminer amiablement des différends interminables avec la Hollande.

Aux 18 articles succédèrent bientôt les 24 qui, contenant des dispositions finales et irrévocables, devaient enfin faire admettre le nouvel état belge au nombre des états européens. Ce traité contenait les limites du territoire qui ne comprenait plus qu'une partie du Luxembourg. D'après sa teneur la partie allemande était soustraite de la Belgique, et celle-ci se bornait désormais aux provinces désignées dans le traité. Les chambres autorisèrent le roi des Belges à adhérer à cet état de choses, et usant de cette autorisation, le chef de l'état, par son plénipotentiaire à Londres, déclara à la conférence qu'il consentait à exécuter les conditions mentionnées aux 24 articles. De là le traité du 15 novembre entre le roi Léopold et les cinq grandes puissances et dans lequel furent insérés textuellement les 24 articles; plus 3 nouveaux relatifs à la reconnaissance du roi. Les cours de Paris et de Londres ratifièrent ce traité de même que le gouvernement belge.

Les cabinets de Berlin et de Vienne, après de longues tergiversations les ratifièrent à leur tour, mais sous la réserve des droits de la confédération germanique, relativement à la cession faite à la Belgique d'une partie du Luxembourg.

Le roi Guillaume refusa toute adhésion. Dès que les autorités provinciales d'Arion eurent connaissance du traité du 15 novembre, elles adressèrent diverses proclamations aux Luxembourgeois pour leur annoncer que la révolution était enfin close. Que le territoire non allemand faisait irrévocablement partie de la Belgique; que quant à l'autre on avait dû en faire le sacrifice douloureux au maintien de la paix européenne que ses habitans devaient se résigner à remettre sous la domination du roi grand-duc, et que, quelque pénible que fût cette séparation, elle était devenue une triste nécessité pour éviter une conflagration générale.

C'était là sans contredit une renonciation complète à la partie allemande, dès ce moment le gouvernement du roi Guillaume chercha à s'en remettre en possession, quelques citoyens d'ailleurs agissant sous ses ordres crurent qu'il était inutile de demeurer plus long-temps dans l'incertitude, leur sort était fixé par le fait même du gouvernement belge, il devait donc avoir le droit d'arborer le drapeau du roi grand-duc dans la partie à laquelle la Belgique avait renoncé. De là l'expédition de la bande Tornaco qui a donné lieu à la procédure actuelle, l'entreprise échoua contre l'énergie des habitans qui persistèrent à vouloir se réunir à un pays qui les avait répudiés, et les accusés qu'on disait avoir fait partie de la bande furent saisis et arrêtés.

Les faits de la cause sont donc très-simples, la question de droit que nous allons aborder mérite toute votre attention.

Examinant la question de droit, l'orateur soutient que les articles invoqués par le ministère public ne sont pas applicables, que la Belgique a renoncé en droit comme en fait à toute souveraineté de cette partie du grand-duc, que conséquemment on ne peut les considérer que comme prisonniers de guerre et non comme criminels d'état. Arrivés aux actes qui ont précédé l'affaire d'Eitelbruck, il prouve que tous les actes ont été accomplis à l'inspiration et suivant les ordres du roi, grand-duc; dès-lors ce mouvement qualifié d'insurrectionnel ne peut plus être considéré que comme une collision entre un parti du roi de Hollande et les autorités de la révolution.

M^e Lelièvre discute longuement ces considérations et termine ainsi: Vous prononcerez donc messieurs les jurés, sur votre intime conviction, vous donnerez à la Belgique attentive à nos débats, une nouvelle preuve de nos sentimens d'impartialité et de justice qui caractérise la nation à laquelle vous appartenez. Vous apprendrez à l'Europe que le pays est trop généreux pour exercer d'inutiles vengeances et qu'il laisse à d'autres le déshonneur d'ignobles réactions. Ce plaidoyer que nous sommes forcés d'analyser et qui a duré une heure, a constamment captivé l'attention de l'auditoire et a fait une assez vive impression sur le jury.

M^e Buydens à la parole après M. Lelièvre. Il fait ressortir tout ce que l'anarchie et le brigandage ont réellement de dangereux pour la société, et combien sont coupables ceux qui de propos délibéré s'associent pour troubler la paix des pays. Mais parcourant ensuite une à une toutes les charges de l'accusation, il s'efforce de démontrer qu'il n'existe contre les accusés aucun fait suffisamment établi propre à appuyer sur eux les condamnations que la loi pénale communique contre les crimes tendant à troubler l'état.

M^e Bras s'en rapporte aux plaidoyers de ses deux collègues, se réserve la parole pour répliquer s'il est besoin au ministère public.

La cour entend encore MM. les avocats Gillain, Michiels, Fallon fils, Greliers et Walter tant pendant le reste de l'audience du matin qui se prolonge jusqu'à une heure de l'après-midi, que pendant l'audience du soir repris à trois heures et terminée à six. Tous ces défenseurs font ressortir avec plus ou moins de bonheur, les moyens que la cause présente en faveur des accusés, M^e Marchot sera entendu à l'audience de demain.

LIÈGE, LE 11 SEPTEMBRE.

On écrit de Diest, le 10 septembre: « Hier dans la journée, les troupes du camp de Diest ont manœuvré sous les ordres du général... »

Goethals. Le camp se complète rapidement, le troisième bataillon du premier chasseurs à pied doit y entrer demain matin. Un ordre du jour nous apprend que le général de brigade Nypels, qui commandait le camp, est remplacé par le colonel Boucher. On ignore quels sont les motifs de cet ordre.

« On dit que le roi viendra vers la fin du mois visiter le camp.

— Un arrêté royal du 7 septembre autorise l'établissement dans la commune d'Eisch sur l'Alzette (province de Luxembourg), d'une foire annuelle qui aura lieu le lundi de la Pentecôte.

Un autre arrêté du 8 septembre autorise le conseil de régence de la ville de Hay et le conseil communal d'Enival (province de Liège) à aliéner quelques biens communaux.

— Nos fonds publics ont éprouvé avant-hier aux bourses d'Anvers et de Bruxelles un mouvement de hausse assez sensible. L'emprunt des 24 millions qui à la fin de la semaine dernière avait fléchi jusqu'à 74 1/2 s'est fait avant-hier de 75 1/2 à 75 5/8. Les perpétuelles (fonds espagnol) valaient 52 1/2.

— On lit dans le *Staats-Courant* :

« S. A. R. le prince feld-maréchal est arrivée à La Haye, de retour de l'armée. »

— Samedi matin, Nicolas Depas, portefaix, a enlevé une femme et son fils âgé de 10 ans, qui étaient tombés dans la Meuse près la Batte, et qui auraient infailliblement péri sans le généreux dévouement de Depas.

— *Affaires de Portugal.* On écrit des frontières du Portugal, le 28 août : L'escadre de don Miguel, dont les sorties et entrées ont servi au gouvernement de tuxe pour tromper le peuple, est enfin repartie de nouveau du Tage avec la mission de combattre et capturer celle de l'amiral Sartorius; mais qu'elle a été profonde l'affliction des mignolistes en apprenant qu'au sortir du port, l'escadre dite royale rencontra de nouveau les bâtiments que Sartorius commande, auxquels furent se rallier bientôt quelques-uns de ceux de don Miguel. Cette importante nouvelle, qui est presque généralement connue, est cependant soigneusement cachée par la *Gazette de Lisbonne*.

— Les journaux anglais, qui ont fréquemment des nouvelles sur les prodiges du jardinage de leurs îles, parlent d'un concombre de 6 pieds de long que cet été a enfanté. C'est probablement dans le même jardin où croissait le fameux chou sous lequel s'abritait un escadron de cavalerie.

— On rapporte qu'un voleur avait pris, il y a quelques jours, la détermination dans ses tournées nocturnes de choisir pour scène de ses exploits un hôtel magnifique de la rue des Victoires, à Paris. Arrivé au balcon du premier étage, il ouvrit la fenêtre et entre avec circonspection dans l'appartement; mais il est arrêté par une personne qui, sortant de derrière un rideau, le menace d'un pistolet. Votre vie, lui dit-il, est en mon pouvoir; mais mon honneur offensé exige vengeance plus noble. Je vous permets de sortir de cette maison, à la seule condition que vous viendrez à ma rencontre demain en homme d'honneur, au bois de Boulogne. Le voleur stupéfait, s'apercevant qu'on le supposait un don Juan, s'empressa d'acquiescer à cette demande et fit une retraite honorable.

— Un prêtre espagnol, M. Navarro, réfugié en Belgique depuis un an, à cause de ses opinions libérales, ayant obtenu depuis quelques jours la permission de rentrer dans son pays, a reçu du roi Léopold des secours pour se rendre à sa destination.

— *Commerce de grains.* La défense qu'avait faite la Russie d'exporter durant la guerre de Pologne les grains que cette contrée produit si abondamment, avait causé un encombrement qui a cessé par les nombreuses exportations qui ont eu lieu pour la France et l'Angleterre, cette dernière avait craint de ne pouvoir suffire à ses besoins par ses propres produits jusqu'à la récolte actuelle; maintenant l'état prospère de sa récolte a dissipé les craintes et déjà on écrit de Rotterdam, qu'on y reçoit de l'Angleterre de nombreux chargemens de grains, on assure qu'il se trouve à l'entrepôt de Londres près de 300,000 quarters (300,000 hect.) qui seront réexportés pour la Hollande et même pour la Belgique, on sait qu'en Angleterre les grains étrangers sont admis à l'entrepôt. On peut donc espérer voir baisser chez nous le prix de ces objets de première nécessité.

Le ministère anglais paraît décidément entré dans les voies d'une politique plus énergique. Une feuille de Londres, le *Sun* (1), dit aujourd'hui : « Quelle qu'ait pu être la conduite de lord Palmerston, relativement à la question belge et nous sommes prêts à convenir que souvent notre secrétaire au département des affaires étrangères a poussé beaucoup trop loin la déférence pour les représentants de la sainte alliance, nous pouvons assurer que lord Palmerston a soutenu récemment les justes réclamations des Belges. Nous pouvons citer à l'appui de cette assertion les déclarations que l'on a entendu récemment sortir de la bouche de l'ambassadeur belge lui-même, lequel a protesté qu'il avait toute raison d'être satisfait de la loyauté de notre secrétaire au département des affaires étrangères, et que sa droiture et sa fermeté en faveur des Belges méritaient des éloges. »

Le choix fait par le ministère anglais pour la mission de Pétersbourg décelait déjà une pensée de force. On sait que lord Durham, ennemi déclaré de lord Wellington, renommé pour la fermeté de son caractère, est un whig décidé. Une lettre particulière, dont l'auteur paraît bien instruit, donne quelques renseignemens sur la mission du noble lord, qui concorde avec l'opinion que nous avons émise sur la politique anglaise. Voici ce qu'on y trouve :

« Les dernières nouvelles de Pétersbourg parlent beaucoup de la réception faite à lord Durham. Il paraît que la manière si prévenante dont cet ambassadeur extraordinaire a été accueilli ne lui a pas permis d'abord de présenter dans toute leur extension les propositions dont il était chargé; mais on dit que maintenant il a entamé ce sujet et qu'il insiste surtout sur la nécessité de maintenir la paix en Europe par des garanties réciproques, et de préserver les peuples ainsi que les gouvernemens de toute prétention arbitraire. Le cabinet anglais semble considérer sous le même point de vue la domination illimitée de la démocratie, et celle de la monarchie, et avoir donné ordre à ses agents de les combattre toutes deux, et de tempérer autant que possible ces pouvoirs opposés, de manière à ne pas augmenter les embarras des gouvernemens dans des conjonctures si délicates et à ne pas donner lieu à des inquiétudes qui pourraient compromettre l'état de paix si soigneusement conservé jusqu'ici. En conséquence lord Durham a dû demander avec une précaution délicate, mais aussi avec la gravité convenable à sa haute position diplomatique, que la nation polonaise fût traitée avec plus d'égards; il a parlé aussi de l'existence politique qui lui est assurée par le traité de Vienne, et a cherché à prouver à l'empereur combien il contribuerait au bien général en prêtant l'oreille aux représentations du cabinet anglais, et en considérant sans prévention la situation de la Pologne. On ne connaît pas au juste la réponse de l'empereur, mais on croit que la mission de lord Durham ne demeurera pas tout-à-fait infructueuse. En tout cas l'Europe a pu se convaincre de l'intérêt que le peuple anglais porte à la Pologne, ce qui ne peut être vu avec une entière indifférence à Pétersbourg. »

Les bruits les plus contradictoires circulent sur nos affaires. Tandis que plusieurs journaux de Londres présentent la question belge comme sur le point d'être réglée à l'amiable, les nouvelles de Bruxelles parlent de lettres écrites de La Haye, et suivant lesquelles, le roi Guillaume continue à se montrer intraitable. Nous inclinons tout à fait vers ce dernier rapport : le roi Guillaume a résisté pendant 18 années aux réclamations de la commission de Mayence pour la navigation du Rhin; celle de l'Escaut est bien autrement importante pour la Hollande, et il est difficile de croire qu'elle fléchisse tant qu'elle n'aura que des protocoles à redouter. Toutefois les fréquentes réunions de la conférence et la présence à Bruxelles de MM. Goblet et de Meulenaere semblent annoncer que quelque fait nouveau ne tardera à venir en lumière.

Plusieurs journaux belges ont annoncé que le prince de Metternich avait passé par Bruxelles, et avait eu une entrevue avec M. de Meulenaere;

(1) Journal ministériel.

le *Courier* anglais du 8 donne à ce sujet les éclaircissements qui suivent :

« Le frère du premier ministre autrichien, prince de Metternich, voyageant *incognito* sous le nom de comte Andreossy, est arrivé ici dans la soirée d'avant-hier, et descendu à l'hôtel Mivart. On le dit chargé d'une mission diplomatique près de notre cabinet. Ce prince ayant, en se rendant ici, passé à Bruxelles, cette circonstance aura probablement accrédité la nouvelle de notre correspondant dans ladite ville, annonçant l'arrivée à Bruxelles du prince de Metternich lui-même.

« On apprend que M. Chapman, attaché à la maison du roi Léopold, est arrivé ici avant-hier au soir, chargé de dépêches importantes pour l'envoyé belge. »

Une personne arrivée hier de Spa, assure que lord Minto, ambassadeur à Berlin qui faisait quarantaine dans la première de ces villes, venait de recevoir des dépêches de son gouvernement, qui le rappelaient à Londres. Cette nouvelle nous semble mériter confirmation.

Nous avons reçu une lettre relative au spectacle; quoique sans signature, nous l'aurions insérée très-volontiers, si nous croyions à l'existence des projets dont parle notre correspondant; mais nous vivons à ce sujet dans une incrédulité complète. Et en effet, comment penser qu'on veuille mêler à une question d'art des sentimens qui lui sont tout à fait étrangers. Dans cet état de chose, publier l'apologie qu'on nous a adressée ne serait-ce pas risquer, comme on dit, de réveiller le chat qui dort ?

Un journal de cette ville vient d'annoncer que deux cas de choléra ont été tout récemment constatés à Hay. Les personnes qui en ont été atteintes vivaient dans un dénuement absolu. Voici ce que nous lisons aujourd'hui dans une feuille de Namur :

« Une lettre insérée dans l'*Indépendant* de ce jour, et que nous reproduisons, nous oblige à rompre le silence sur l'état sanitaire de notre ville, nous nous étions abstenus jusqu'à ce moment d'en parler, parce que nous attendions la solution d'une question qui était restée en litige entre nos doctes médecins. Nous savions depuis quelque temps qu'une maladie fort grave s'était développée dans le quartier le plus populeux et le plus malsain de cette ville, et dans une maison d'une malpropreté repoussante. Quatre enfans étaient tombés malades subitement en 4 jours, sans qu'on pût en assigner la cause; et nullement, comme dit l'*Indépendant*, pour avoir mangé des escargots crus, des prunes et des pommes ramassées au pied des arbres; trois ont succombé après quelques heures de maladie, présentant, suivant l'opinion de la jeune faculté de cette ville, les symptômes propres au choléra, et, suivant la commission sanitaire de Namur, ainsi que la plupart des vieux médecins, une maladie qu'on ne pouvait pas caractériser, mais qui n'était pas cependant le choléra, quoique les autopsies semblassent contrarier cette opinion.

« Pendant que durait cette polémique, bon nombre de personnes habitant cette rue, ainsi que le père et la mère des enfans morts, devinrent malades de diarrhées nullement douteuses sous le rapport de leur caractère; une femme mourut après vingt heures de maladie, offrant les symptômes les plus caractéristiques du choléra.

« Un seul décès est venu augmenter depuis ce moment le chiffre des individus qui ont succombé à cette maladie, c'est un homme qui avait été en pèlerinage à Hal, où il a été prendre le germe de cette triste maladie.

« Depuis le 8 au soir aucun cas de choléra ne s'est présenté, et tout fait espérer que nous n'aurons pas à souffrir beaucoup de ce fléau.

« Pour ce qui est de la question médicale, elle nous paraît jugée depuis que la commission sanitaire a décidé, le 7, qu'à dater de ce jour, l'hôpital des cholériques était ouvert. »

CHOLERA. — *Bruxelles.* — Du 9 septembre, à 9 heures du matin, au 10, à la même heure, 11 nouveaux cas, 4 décès, 5 guérisons.

Welles, 9. — 4 cas nouveaux, 2 décès, 5 guérisons.

Etterbeek, 9. — 5 cas nouveaux, 1 décès, 2 guérisons.

Hal, 8. — 3 cas nouveaux, 2 décès, 3 guérisons.

Gand, 9 septembre, à 7 heures du soir. — Depuis hier, 4 décès, 2 nouveaux cas, 15 en traitement, 14 convalescens.

Anvers. — Du 10 au 11, 7 nouveaux cas, 4 décès, 5 guéris.

Ath, 9. — 1 cas nouveau, 1 décès.

Tournay, 8. — Aucun cas nouveau, aucun décès, 1 guéri.

VARIÉTÉS. — *Le livre des cent et un.*

Cet ouvrage vient d'arriver avec succès à sa 7^e livraison. Le moyen qu'un livre ne soit pas curieux et varié lorsque chaque auteur vient y poser avec le talent qui lui est propre, la spécialité qui lui appartient; lorsqu'un chapitre grave est mis en regard d'un chapitre léger, lorsque les vers luttent avec la prose, lorsqu'enfin les noms des collaborateurs offrent eux-mêmes un perpétuel et piquant contraste et qu'à côté de M. Brazier figure M. Dupin, à côté de M. de Peyronnet Benjamin Constant, à côté de MM. Jal et Delécluse, MM. Félix Bodin et Victor Hugo.

Le septième volume a, selon nous, un grand avantage sur les précédents; il est plus riche en illustrations, il réalise mieux que les premières livraisons l'idée que nous nous étions faite de l'ensemble et du but de l'ouvrage. Il suffira, pour s'en convaincre, de jeter un coup-d'œil rapide sur les échantillons qui le composent.

Le *Costume parisien*, par M. Lenormant, est une revue spirituelle des modifications successives qu'a subies jusqu'ici le costume. Les causes de ces modifications sont appréciées avec une finesse pleine de tact, et grâce à l'étude des vicissitudes passées, l'auteur prévoit et présage les vicissitudes à venir; que M. Lenormant soit faux prophète, je le veux bien, mais il n'en est pas moins un prophète fort aimable et très-amusant.

Dans les comités de lecture, M. Léon Guérin s'est vengé de la rigueur avec laquelle les administrations dramatiques de Paris traitent d'ordinaire les débutants; M. Delécluse a fait un rapprochement plaisant et ingénieux des ridicules d'autrefois et de ceux d'aujourd'hui, dans son chapitre des *ba bus d'à présent et des barbues de 1800*.

Si quelqu'un était en droit et en état de parler *chansons et sociétés chantantes*, c'était certainement M. Brazier; aussi le joyeux vaudevilliste s'est-il admirablement tiré de cette tâche difficile et spéciale. Un jeune homme inconnu en littérature, a fait le portrait du *Gamin de Paris*; portrait naïf, grotesque, frappant d'originalité et de ressemblance, et qui assigne à son auteur une place à côté de MM. Bazin et Desnoyers.

La mort elle-même est venue, dans les *Cent-et-Un*, couvrir la foule des talents contemporains; elle s'est assise au milieu d'eux, sous la forme de Goëthe d'abord, aujourd'hui sous celle de Benjamin Constant. Les portraits et souvenirs posthumes du spirituel publiciste, du député consciencieux, enlevé trop tôt, pour le bonheur de la France, aux luttes parlementaires, sont ceux de *Sieyès, de M. de Talleyrand, Mme. Recamier, La Harpe, Mme. de Staël et M. Necker*. Après cette liste et le nom de l'auteur, tout éloge serait superflu. MM. Edouard Mennechet, Fournet, Jal, ont déployé dans cette livraison le talent remarquable dont ils avaient déjà donné des preuves. M. Fontaney, que sa collaboration à un grand nombre de revues a fait connaître avantageusement, vient de sanctionner sa réputation d'écrivain élégant et spirituel par un charmant chapitre du *Magasin de modes*. M. Gaillardet, à qui l'art dramatique doit la *Tour de Nesle*, a peint avec chaleur quelques tableaux dont la rue des Postes fut le théâtre.

Voici venir maintenant un député, un orateur, un académicien, un jurisconsulte, M. Dupin enfin. *L'improvisation appliquée aux discours des princes* est un morceau rempli d'intérêt, où l'érudition, unie aux grâces du style, se trahit à chaque ligne. C'est le complément nécessaire, le corollaire obligé de l'éducation des princes, aujourd'hui que les princes sont, comme tous les autres Français, citoyens et sujets de la loi.

M. de Peyronnet, qui consacre à l'étude les longues heures de sa captivité, a tracé le tableau historique du château de Ham. L'ex-ministre laisse parfois échapper d'autres réflexions sur le passé et sur l'injustice des hommes; mais le malheur à des droits.

Ce volume est couronné comme le sixième par une pièce de vers. La dernière fois, c'était Lamartine répondant aux adieux de Walter Scott; aujourd'hui c'est Victor Hugo célébrant les infortunes et la mort du jeune Napoléon.

— La *Revue de Paris* soutient sa réputation. Ses articles se succèdent toujours variés et surtout amusants. Après les lettres de M. P. Mérimée sur l'Espagne, la *Revue* nous donne dans un genre tout opposé ces scènes dramatiques de la vie privée, où M. de Balaac analyse le cœur des femmes avec la finesse de Marivaux. La dernière livraison de l'édition de Paris contient la *Femme abandonnée*, qui peut servir de pendant à la *Femme de trente ans*. Avec cette nouvelle piquante, la *Revue* publie un tableau de mœurs intitulé *les Églises*, par M. Bazin, et la curieuse *Vie du premier peintre du roi d'Angleterre Georges III*. Le mois de septembre ne s'écoulera pas sans un nouveau proverbe de M. Théodore Leclercq.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 11 septembre.

Naisances: 3 garçons, 3 filles.

Décès, 4 hommes, 2 femmes, savoir: Jean Guillaume Sauvage, âgé de 88 ans, rue Féroustrée, veuf d'Anne Barbe Rivven. — Marie Emérence Joseph Thonus, âgée de 80 ans, rentière, quai d'Avroy, veuve de Jean Baptiste Vézazi. — Ferdinand Thérèse Joseph Deberckem, âgée de 51 ans, rue Agumont, épouse de Pierre François Smetz.

Sommaire des articles du dernier n° du *Méphisophtès*. — Chronique théâtrale. — Théâtre du Parc. — Le Conseil de révision. — Belle réponse du grand valet. — L'archevêque à Anvers. — Le canal de Charleroy. — La bouteille Johannisberg. — Conte fantastique imité du *Courrier Belge*. — Boutades. — Librairie.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui jeudi, 13 septembre, pour la 4^{re} représentation des débuts, *Barbier de Séville*, opéra en 4 actes, précédé du *Philire Champenois*, vaudeville en un acte.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

BAL, lundi 17 septembre, chez DOFFLEIN-GRISSARD, à la GRANDE SALLE, au Moulin, dans la Petite-Voye, à Herstal. Ou commencera à 7 heures du soir. 432

AVIS AUX AMATEURS DE CHEVAUX.



Je suis arrivé à l'Hôtel de la Pommelette, avec de beaux CHEVAUX de voiture, de selle et de cabriolet, race de Meklenbourg. HILGERS.

Les personnes qui désirent s'abonner pour de la LEVURE sec, peuvent s'adresser dès-à-présent chez PERET, fils, rue Siente Ursule. 426

Par exploit de l'huissier GOUJON, en date du six septembre 1800 trente-deux, enregistré à Huy le sept, Florence-Thérèse-Albertine-Joséphine Brocal, sans profession, domiciliée à Jugihoul, commune d'Ehein, a formé sa demande en séparation de corps et de biens, contre Léon de Wautier, cultivateur, demeurant audit Jugihoul, commune d'Ehein, et ce constitué maître François-Pascal Duchenne, avoué-licencié près le tribunal civil de première instance séant à Huy, y demeurant, pour occuper sur cette demande.

Pour extrait certifié véritable par moi avoué soussigné.

A Huy, le 8 septembre 1832. F. P. DUCHENNE, avoué-licencié. 427

J. M. MATHIEU, rue derrière le Chœur St-Paul, n° 455, à Liège, REPASSE les rasoirs, lancettes, canifs, couteaux, ciseaux, etc., le tout au poli fin et poli anglais, si on le désire, construit des cuirs à rasoirs. 430

A VENDRE pour sortir de l'indivision, une propriété patrimoniale, composée d'une habitation de maître, de bâtiments ruraux, cour, jardin et prairies arborées, de la contenance d'environ un bonnier et demi, située à Herstal, dans un site agréable, à proximité de la rivière et de la chaussée.

Ladite maison est propre à tout établissement quelconque. S'adresser pour prix et conditions au notaire KEPPENE, rue St. Hubert, n° 591. 434

BELLE PROPRIÉTÉ indivise entre majeurs et mineurs, à VENDRE à l'enchère pour sortir de l'indivision.

Mercredi vingt-six septembre 1832, à dix heures du matin, à la requête des héritiers de M. Ferdinand Halleux, et en vertu d'un jugement rendu, sur requête, par le tribunal civil de première instance séant à Verviers, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de L. DE DAMSEAUX, notaire, à Verviers, et en présence de M. le juge-de-peace du canton de Verviers, de la tutrice et du subrogé tuteur des mineurs, à la vente à l'enchère de l'ÉTABLISSEMENT DE PILATE, situé rue Neuve, à Hodimont, canton de Verviers, consistant:

1^o En un grand bâtiment de filature, d'une longueur de vingt sept aunes (mètres) sur une largeur de quatorze aunes (mètres), construit en pierres et briques, couvert en ardoises, ayant trois étages pouvant contenir quinze et demi assortiments à filer la laine; le rez-de-chaussée composé de trois places séparées pour y placer des machines à lainer et d'un grand magasin; la mansarde pouvant contenir vingt-quatre métiers à filer fin avec leurs dévidoirs;

2^o D'un autre bâtiment construit également en pierres et briques, couvert en ardoises, servant d'habitation et de moulin à foulon à quatre bacs, avec cour, écurie pour trois chevaux, remise, jardin, et verger, etc., mise à prix 50,000 florins P. B.

Cet établissement, dont les bâtiments sont construits avec la plus grande solidité, est mis en activité par la rivière de Vedre, à laquelle se joint le ruisseau de Dison; il est placé dans une situation avantageuse à côté du pont en construction sur la nouvelle route de Hodimont sur Ensisval, et est propre à tout établissement hydraulique par la bonté de son coup-d'eau.

S'adresser en l'étude du notaire L. DE DAMSEAUX, place des Récolets, à Verviers, pour avoir des renseignements. 431

BELLE VENTE DE COUPES DE BOIS.

M. Grisard-Limbourg, fera VENDRE par le ministère du notaire GILON, le jeudi 13 septembre 1832, à 10 heures, dans les bois nommés Pieds de Vaches et St. Paul à Ramet, 22 bonniers de beaux taillis; divisés en 20 portions.

La VENTE aura lieu dans ledit bois à crédit moyennant caution.

Le 14 courant, à 9 heures du matin, M. Grisard-Limbourg fera VENDRE publiquement au pied des arbres, par le notaire FIRGHAYE, environ 300 chênes croissants au bois de la Rochette, commune de Chaudfontaine, sur une étendue de 32 bonniers, dans les coupes du Grand-Sart et les Heids. A crédit. 422

() La veuve CHARLES, née DENEUMOULIN, place Saint-Denis, n° 743, a reçu fromages d'Hollande première qualité à 62 cents le kilo.

Une grande quantité d'OUTILLES de Serrurier à VENDRE. S'adresser au n° 765, rue Casquette, derrière la Comédie 429

Beau QUARTIER indépendant à LOUER, rue Hors-Château n° 477. S'y adresser. 428

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestres et échevins procédera samedi prochain, à midi précis, à l'adjudication aux rabais de la fourniture d'une quarantaine de BANCS à pupitre destinés aux classes du collège municipal.

On recevra des soumissions jusqu'au jour fixé pour l'adjudication. — On peut voir le cahier des charges au secrétariat de la régence. Liège, le 12 septembre 1832.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE

Première direction. — Administration des domaines et forêts. — 3^e maîtrise.

FORÊT DE COUVIN.

On fait savoir qu'il sera procédé à la VENTE de diverses parties de bois, fond et superficie, dépendantes de la forêt de Couvin et situées sous les communes du Cul-des-Sarts, du Bruly et de Couvin, province de Namur.

Ces parties de bois sont divisées en 148 lots. La vente sera faite en une seule séance qui aura lieu, le mardi 25 septembre 1832, à 10 heures précises du matin, par devant le notaire PACOT, chez M. Collignon, aubergiste à Couvin.

Le prix d'achat sera payable ainsi qu'il suit, savoir: deux deuxièmes un mois après l'adjudication et les huit dixièmes restans en huit payemens, d'année en année, à partir du jour de la vente, de sorte que le dernier dixième devra être acquitté le 25 septembre 1840: Ces huit derniers dixièmes porteront un intérêt annuel de 4 pour cent au profit du vendeur.

S'adresser pour de plus amples renseignements, pour obtenir des exemplaires de l'affiche, et pour prendre connaissance du cahier des charges et conditions de la vente, dans les bureaux de la première direction de la Société Générale, Montagne-des-Douze-Apôtres, n° 1262-30, à Bruxelles, chez M. de MARBOIS, maître particulier de la troisième maîtrise à Pesches, chez M. le notaire PACOT, à Couvin, ainsi que chez les agens de la Société Générale, à Mons, PHILIPPE, à Namur, etc. 414

COMMERCE.

Fonds anglais du 8 septembre. — Consol, 84 7/8 0/0. — Fonds belges 77 1/2.

Bourse de Vienne du 1^{er} sept. — Métalliques, 87 3/4. — Actions de la banque 1141 0/0.

Bourse d'Amsterdam, du 10 sept. — Dette active, 41 1/8 0/0 0/0; idem différée 00/00. — Bill. de change 16 3/4 0/0. — Syndicat d'anor. 73 3/4 0/0 0, idem 3 1/2 0/0, 58 1/2 0/0 0/0. — Rente remb. 2 1/2, 00. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Rus. Hope et C^e, 97 à 98 1/2 0/0; idem ins. gr. li. 00 0/0 0/0. — Idem C. Ham., 00 0/0 0/0; idem em. à L. 00 0/0 0/0. — Métall. 85 5/8 0/0. — Ren. franc. 0 1/2, 69 5/8 0 0/0. — Métall. à Amsterdam, Naples Falc. 76 1/2; idem à Lond., 00 — Perp. à Amsterdam, 1/4 0/0 0/0 0. — A. R. 1^{re} levée, 000. — Rente perp., 00 0/0 0/0. — Lots de Pologne, 00 0/0. — Brésil., 00 0/0. — Grec 2^e levée, 00 0/0 0/0. — Contr. de guerre 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 0/0.

Bourse d'Anvers du 11 septembre.

Changes.	a courts jours.	a 2 mois.	a 3 mois.
Amsterdam	pair	A	
Londres	4019 1/2	P	406 1/2
Paris	pair		35 3/4
Francfort	manque		
Hambourg	35 3/8		

Escompte 0 0/0

Effets publics. — Métalliques. 88 3/4 0/0. — Lots portugais 382 0/0 A. — Napolitains, 76 1/4 0/0 A. — Guelphes 79 1/2 0/0. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 0/0 0/0. — Idem Amsterdam, 52 5/8 3/4 0/0 P. — Anglo-Belge, 70 0/0 P. — Lots de Pologne 99 0/0 0/0. — Emprunt siliens, 51 0/0 P. — Emprunt romain, 79 0/0 A. — Emprunt belge de 12 millions 99 1/2 0/0 — idem de 10 mill., 99 1/2 0/0. — idem de 24 millions, 76 1/2 76 A.

Arrivages au port d'Anvers, du 10 septembre.

Le pleyt Belge Jonge Joanna, capitaine Verbruggen, venant de Londres, chargé de café, sucre et Indigo. — Le brick Belge Antwerps Welvaeren, cap. Peliers, venant de Marseille, chargé de savon et souffre. — Le sloop Belge Jeune Hortense, cap. Jurgens, venant de Lisbonne, chargé de fruits. — La barque Norvégienne Frins Cristian August, cap. Eide, venant de Gottenbourg, chargée de bois. — Le tjalk Hanovrien Bauwine, cap. Janssen, venant de Gottenbourg, chargé de céréales et poisson salé. — Le tjalk Hanovrien Yrouw Helena, cap. Aden, venant de Gottenbourg, chargé de céréales et hareng. — Le koff hanovrien Zeelust, capitaine Kramer, venant de Bergen (Norw), chargé de stockfish, huile de poisson et hareng.

Bourse de Bruxelles, du 10 sept. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 99 1/4 P. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 1/2 A. — Emprunt de 24 millions, 74 3/4 A.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot d'or, n° 622, à Liège.